

Limites de parcelles, que choisir en lisières agri-urbaines de la Plaine de Versailles ?



Un guide réalisé par l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles, 2018

Limites de parcelles, que choisir ?

en lisières agri-urbaines de la Plaine de Versailles ♦



Contexte

En 2015, les élus du secteur Est de la Plaine de Versailles (les cinq communes situées dans la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc) ont souhaité engager une assistance aux communes et un plan d'actions spécifiques aux lisières agri-urbaines, proposés par l'Association de la Plaine de Versailles. C'est dans ce cadre que ce guide fut réalisé.

Ces projets ont bénéficié des aides financières du Conseil Régional, de la DRIEE, de l'Agglomération de Versailles Grand Parc et d'une réserve parlementaire.

Réalisation

Isabel Claus, ingénieure-paysagiste,
maître d'œuvre pour l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles
2018

Crédits

Crédits photos et schémas :
Isabel Claus et auteurs mentionnés sous la photo
© Tous droits réservés.
2018

Objet : oeuvrer à la qualité paysagère des lisières agri-urbaines

Orientation de la Charte paysagère

Valoriser les lisières agri-urbaines est une des orientations issues de la charte paysagère de la Plaine de Versailles, signée par les élus de ses 24 communes en 2014. Les projets d'aménagement récents, en cours ou prochains (extensions urbaines, plan vélo, requalification de l'Allée royale...) démontrent l'enjeu de la qualité des espaces situés entre la plaine agricole et l'urbanisation : les lisières sont visibles par un plus grand nombre.

Le rôle des limites parcellaires dans la lisière

Le choix d'implantation et d'aménagement des limites (talus, végétaux, clôtures, matériaux...) contribuent beaucoup au visage des lisières de la Plaine.

Nous sous-estimons combien les limites font lire la Plaine. Or, comment rendre visible une Plaine en quête de reconnaissance, si nous la cachons à ses habitants, acteurs et passagers ?

Les limites sont des projets d'espaces, bien plus que des objets ou éléments du paysage.

Ce guide tente de dépasser la vision d'une limite parcellaire comme un objet. L'implantation du végétal (chap.1) démontre les effets du végétal sur le grand paysage de la Plaine.

A qui s'adresse ce guide ?

A tous

En choisissant une limite, chacun oeuvre à l'identité agricole et patrimoniale de la Plaine et à sa visibilité. Habitants, acteurs économiques (promoteurs, aménageurs, agriculteurs...), techniciens des villes, élus... sont acteurs de ce paysage.

Les documents d'urbanisme (Chapitre 4, livret II)

Le chapitre 4 offre une boîte à outils listant des règles possibles pour encadrer les lisières et les limites parcellaires dans les documents d'urbanisme.

Comment l'outil règlementaire peut-il porter un projet de paysage sur les lisières? L'objectif du panel d'outils est de suggérer des traductions possibles de projets de lisières, à définir dans le PADD et l'OAP.

D'aucune valeur d'obligation, les suggestions de rédactions règlementaires écrites et graphiques nécessitent l'appréciation précise du contexte local. Elles encadrent la qualité urbaine, architecturale, paysagère et environnementale, des espaces bâtis et non bâtis.

Ce chapitre est une aide particulière pour les communes de la Plaine qui ne bénéficient pas d'une protection patrimoniale particulière (communes hors Site classé).

Ce guide est un outil pédagogique, sans valeur opposable ou contractuelle.

SOMMAIRE

0	Des limites en lisières ? —————	06
1	Principes d'implantation du végétal —————	22
2	Murs, clôtures : des limites non végétales ———	42
3	Quelles essences végétales ? —————	60
4	Règlements d'urbanisme : qu'écrire, que lire ? —	Livret II. 81p

0

1

2

3

4

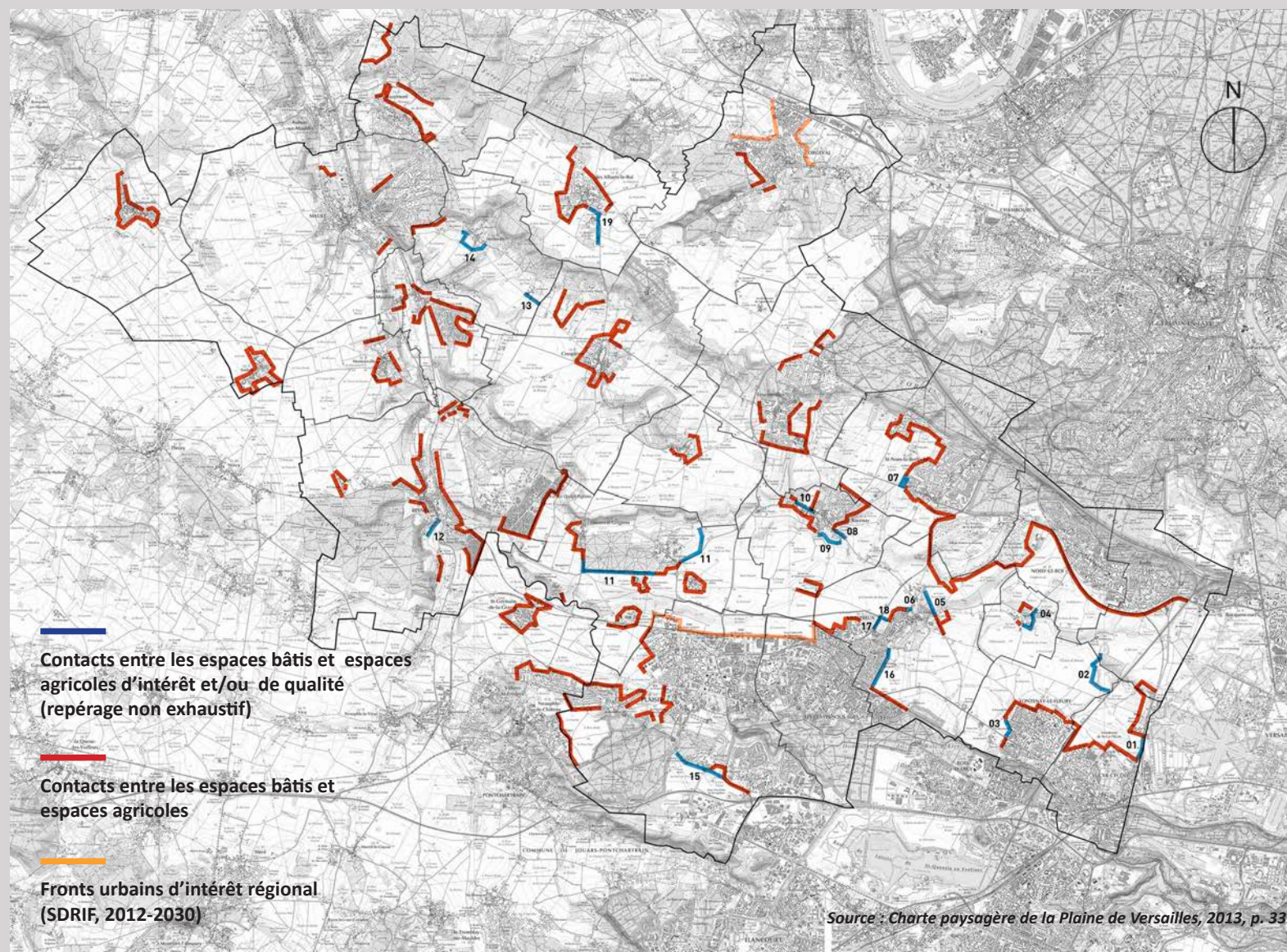
O DES LIMITES EN LISIÈRES ?

SOMMAIRE - PARTIE 0

- Une lisière agri-urbaine : contact entre les espaces bâtis et les espaces agricoles p.8
- Une limite : ligne de séparation entre deux parcelles p.10
- De l'épaisseur d'une limite au grand paysage p.12
- Créer une clôture = oeuvrer au paysage de la Plaine ! p.13
- Clôturer, c'est pas automatique ! p.16
- Le Ha-ha ! : protéger en laissant passer la vue p.18

- Une lisière agri-urbaine : contact entre les espaces bâtis et les espaces agricoles

Définition et enjeux des lisières (carte extraite de la Charte paysagère de la Plaine de Versailles, 2013)



DÉFINITION 'LISIÈRES'

Espaces de contact entre les zones urbaines et les espaces agricoles, **les lisières agri-urbaines sont d'épaisseurs variables**, allant de quelques centimètres ou mètres (clôtures, haies, murs) à quelques centaines de mètres (pistes cyclables, chemins, jardins familiaux, espaces sportifs...).

De natures diverses, elles relèvent d'usages (jardinage, modes doux...) et de compositions spatiales (rapports d'échelles, ouvertures visuelles...).

Éléments paysagers de premier plan, les lisières créent du lien social, du sens et une poésie d'espace entre différents éléments.

Tel que le définit la Charte paysagère, *"ne seront pas abordés les autres types de contacts (par exemple entre les forêts et les espaces agraires ou entre les forêts et les aires urbaines)."*

EFFETS

Le choix d'aménagement des lisières se traduit immédiatement dans la Plaine.

Elles peuvent permettre :

- l'ouverture de la Plaine aux habitants depuis leur bourg (percée visuelle, voie cyclable, chemin...);

- la maîtrise des limites d'urbanisation et la qualité des entrées de ville et des franges de ville ;

- la relation harmonieuse entre des espaces aux échelles et natures différentes (entre des habitats collectifs ou pavillonnaires et des cultures agricoles par exemple).

Elles peuvent également refermer, banaliser, masquer ou rompre l'équilibre harmonieux des paysages de la Plaine (par des silhouettes urbaines non adaptées, des talus trop hauts, des végétaux, clôtures ou coloris de toitures ou de façades banalisant la Plaine...

CONSTATS SUR LA PLAINE DE VERSAILLES

"Les contacts entre les espaces bâtis et les espaces agraires se matérialisent très souvent par des espaces peu qualitatifs.

L'absence de projets d'ensemble (échelles communales ou intercommunales) concernant les franges de l'urbanisation a mené les espaces de rencontre entre ville et agriculture à se résumer la plupart du temps à une somme d'initiatives non coordonnées.

Par ailleurs, la majorité de ces opérations ne propose que très rarement des aménagements tenant compte du grand paysage de la plaine agricole, quand il ne s'agit pas tout simplement de programmes évacués du centre-bourg vers la périphérie.

Cette absence d'appétence pour la relation entre la ville et l'espace agricole révèle la difficulté à traduire en projets concrets et de qualité les volontés exprimées depuis le SDAU de 1974.

Cet état des lieux révèle également la difficulté à partager largement le caractère exceptionnel de la Plaine de Versailles."

Citation : Charte paysagère de la Plaine de Versailles, 2013

ENJEUX

Un des premiers leviers d'actions sur la qualité des lisières est la maîtrise du choix de sa limite parcellaire bordant sa parcelle avec la plaine. Cette action est accessible à tous.

Ce guide vise à donner quelques clés pour que chacun puisse oeuvrer à la qualité paysagère d'une Plaine de Versailles fragile et toujours en quête de reconnaissance.

- Une limite : ligne de dialogue entre deux parcelles

Notre sujet : les limites de parcelles situées en lisières agri-urbaines



Herbeville



Feucherolles

Une limite parcellaire est une limite de propriété ou de terrain. Elle peut être ou non matérialisée par un élément végétal ou bâti, simple talus de terre, fossé ou barrière, clôture bois, métal, pierres, façade.. Des matériaux, certes, mais surtout des dialogues d'espaces dans une Plaine qui, selon l'implantations de ses limites, offre des visages parfois opaques ou ouverts, magnifiés ou banalisés... A chacun d'entre nous d'oeuvrer ! Comment ma limite parcellaire dialogue-t-elle avec la Plaine ? Est-ce que je prolonge ses essences végétales ? Est-ce que je m'y ouvre par quelques percées visuelles ? Est-ce que je la borde de pierres issues de son sous-sol ?

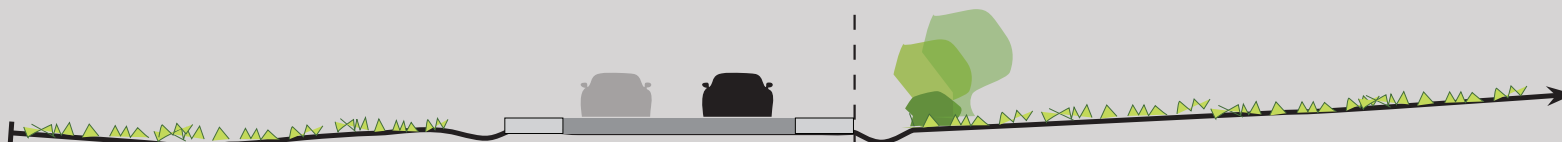
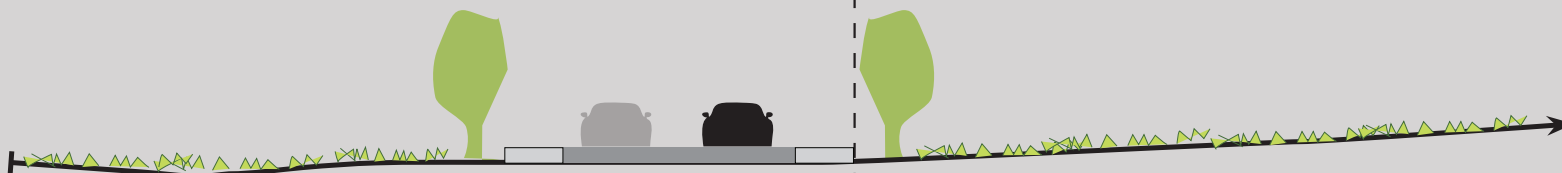
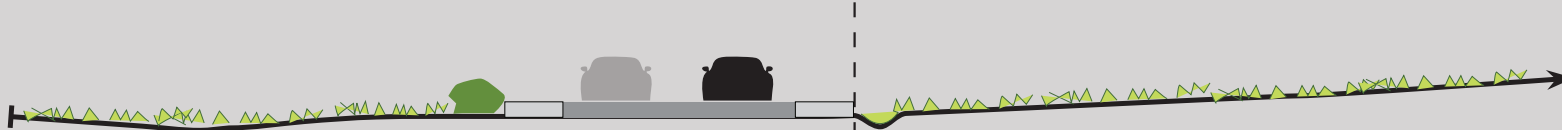
Poser une limite de signifie pas se fermer d'un espace, mais dialoguer avec, par de nombreux possibles. Nous intéressent les limites de parcelles bordant un espace agricole de la Plaine de Versailles. Le guide s'étend plus largement à la qualité de toutes les limites situées dans la Plaine (entre une route et une culture ou entre deux cultures par exemple).

Une limite comme un dialogue spatial *(coupes non exhaustives, à titre indicatif)*

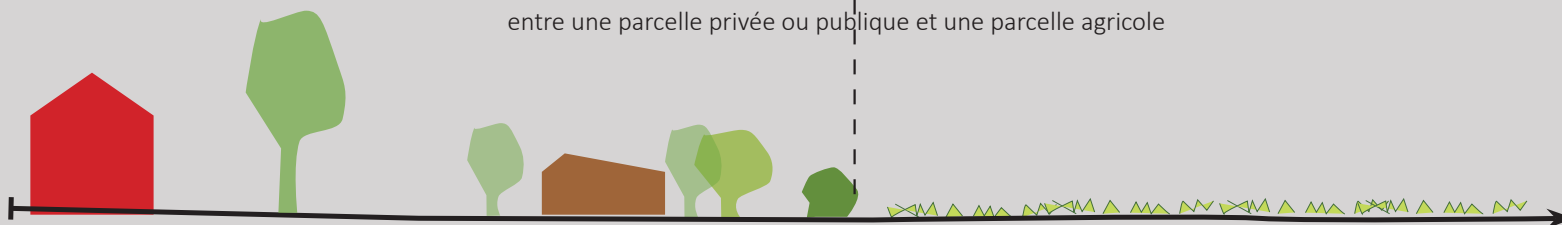
entre deux parcelles agricoles



entre une route et des parcelles agricoles



entre une parcelle privée ou publique et une parcelle agricole



- De l'épaisseur d'une limite > au grand paysage des lisières de la Plaine

Mises bout à bout, les limites forment la lisière d'une ville et l'un des visages de la Plaine



12



Les limites composent les lisières du grand paysage de la Plaine de Versailles. Ainsi chacun à l'échelle de sa parcelle, oeuvre à la qualité de son paysage.



• Créer une limite = oeuvrer au paysage de la Plaine !

- **La clôture est la 1ère image d'une propriété !**

Tout comme une entrée de ville est la 1ère image d'une commune !

- **Les limites d'infrastructures sont un des premiers visages de la Plaine depuis de nombreuses lisières.** Nos représentations (cartes postales, photos...) montrent souvent la plaine depuis son centre, alors qu'elle est davantage vue depuis ses bords, par de très nombreux automobilistes et passagers des transports en commun. Comme des "axes vitrines", les infrastructures sont des lieux de découvertes de la Plaine.

- **Les limites sont une histoire d'espaces et pas seulement de matériaux** (cf chap 1). Nous traitons trop souvent les limites parcellaires à l'échelle de l'objet et du matériau utilisé. Or leur impact sur la Plaine démontre que ce sont des éléments participants au grand paysage (volumes, couleur, profondeur...).

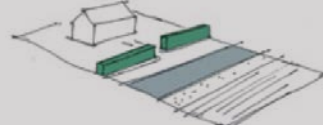
- **Une des plus grandes difficultés des lisières est la multiplicité des ses propriétaires, publics ou privés.** Une simple lisière de 2 km de long peut appartenir à plus d'une cinquantaine de propriétaires. La lisière est l'addition des limites privées de chacun. Difficile dès lors d'obtenir un sens commun ! C'est un des rôles et leviers du document d'urbanisme : qualifier d'abord la lisière puis la mettre en projet (chap 4) .

LES ENJEUX DES LISIÈRES SONT DE :

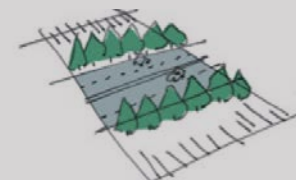
- Qualifier les lisières et les mettre en projet dans un document concerté (d'urbanisme, plan paysage, trame verte...).
- Sensibiliser chacun à son rôle d'acteur du paysage de la Plaine, par son choix de limite parcellaire, qui participe à une lisière.
- Montrer l'exemple le plus souvent possible (pouvoir public comme privé). Et si chaque collectivité changeait une de ses clôtures et réouvrait ou valorisait un point de vue sur la Plaine ? Fédérer des actions communes (actions de l'Appvpa) pour requalifier des lisières (plantations collectives...).
- Sensibiliser au cadre patrimonial de la Plaine de Versailles pour comprendre l'enjeu de l'interface.



LES LIMITES DES VILLES

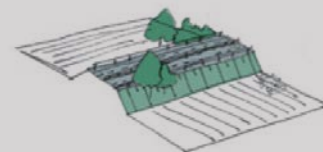


Haies souvent opaques des lotissements

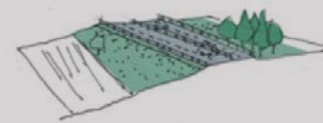


LES LIMITES D'INFRASTRUCTURES

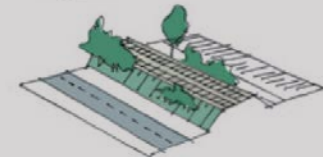
(talus, fossé, végétalisation et barrières)



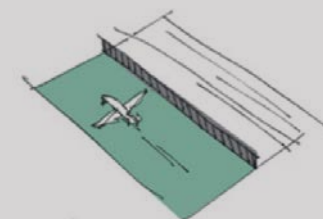
l'A12



La D307



La voie ferrée



LES LIMITES D'ÉQUIPEMENTS

L'aérodrome

Source schémas : "Un nouveau projet pour la Plaine, allée royale de Villepreux-
"Moe : Agence Laverne / MO : Versailles Grand Parc, octobre 2010

Par les lisières, quels legs laissons-nous aux nouvelles générations? Quel patrimoine ?

14



Photo de Laurence Hubert, photographe de la Plaine de Versailles

Que donnons-nous à voir de la Plaine, par la qualité de ses limites et lisières ?



15



Photos de Laurence Hubert, photographe de la Plaine de Versailles

- Clôturer, c'est pas automatique !

Une limite claire, mais sans clôture fermée

16



Un banc marque une limite de propriété face à la rue, rendue plus accueillante.



Arbre isolé et bouquet d'arbustes ponctuent une limite de propriété sans la tracer entièrement.



Des plots en bois (section carrée de préférence ou simples piquets de bois fendus).



Des poteaux en bois espacés marquent une limite et ouvrent sur la Plaine.

Tous les espaces doivent-ils être clôturés ?

La clôture d'une parcelle doit être adaptée aux usages et impératifs de sécurité des espaces. C'est pourquoi, selon les contextes, certains espaces ne relèvent pas toujours d'une nécessité d'être clôturés (un coût en moins !).

JARDINS SUR RUE SANS CLÔTURE

Les jardins sur rue à l'avant des maisons sont souvent étroits et peu utilisés. C'est pourquoi, ils ne nécessitent pas toujours d'être clôturés.

Comme ci-contre, de nombreuses extensions urbaines choisissent de ne pas clôturer les jardins sur rues, pour qualifier celles-ci et laisser des libertés d'usages (tout en canalisant les stationnements hors de ces jardins).

Un banc, comme la photo de la page précédente, peut marquer ou symboliser cette limite de propriété face à la rue, rendue plus accueillante.



Jardins sur rue sans clôture, face à la rue et à un espace agricole, dans une récente extension urbaine de Villepreux.

ZONES ÉCONOMIQUES, DE LOISIRS OU ÉQUIPEMENTS PUBLICS

L'absence de stockage extérieur pour les entreprises peut inviter, par exemple, à ne pas clore la parcelle. La clôture peut aussi se limiter aux zones de stockage, qu'elles soient contigües ou non au bâtiment.

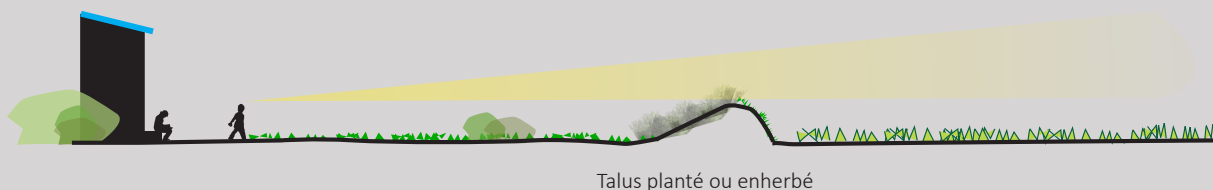
La clôture ne devrait pas être rendue obligatoire dans les règlements de zones d'activités.



Équipement sportif en plein air (au premier plan), non clôturé face à un espace agricole à St Nom-la-Bretèche.

DES ALTERNATIVES À LA CLÔTURE : JOUONS AVEC LE TERRAIN !

La clôture peut être obtenue en modelant le terrain sur une limite parcellaire, afin de la rendre inaccessible : création d'un talus, fossé, noue végétalisée.



Talus planté ou enherbé

Pages suivantes, explication du "Ha-ha" comme autre modelage du terrain pour marquer la limite.

- Le Ha-ha ! : protéger en laissant passer la vue

Le «ha-ha !» : une limite de propriété marquée par un fossé, laissant passer la vue

18



Le principe d'aménagement en Ha-ha (ou saut de loup) fut utilisé dès l'Antiquité dans les fortifications afin de retarder les assaillants.

C'est un fossé que l'on creuse pour en défendre l'entrée sans borner la vue.

Il peut masquer une clôture tout en gardant une esthétique plus naturelle des lieux. Il permet également de rattraper des différences de niveaux dans un terrain.

Ci-contre, le Ha-ha est utilisé pour rattraper une différence de niveau et créer une continuité visuelle entre des équipements sportifs et des cultures. La discontinuité de la haie permet ces ouvertures visuelles.

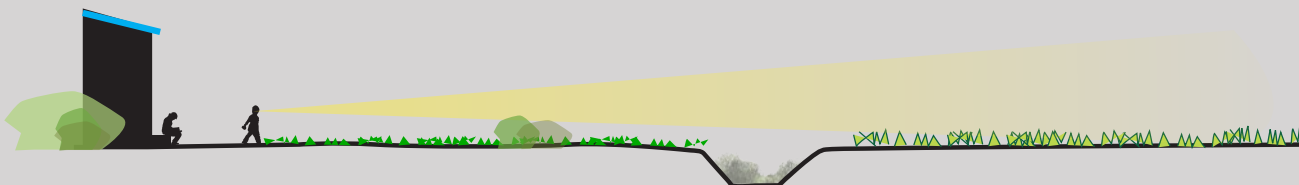
Attention : tout fossé demande un entretien (curage, désherbage ou taille de plantations).



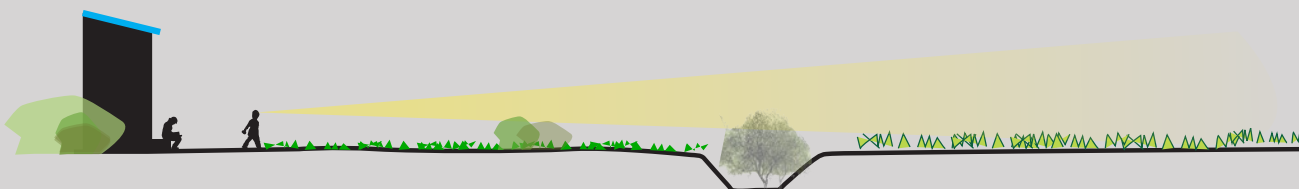
Parcelle publique ou
privée

Clôture ou mur

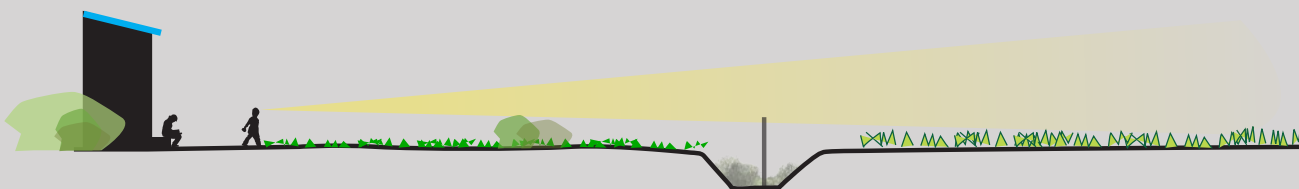
Cultures agricoles



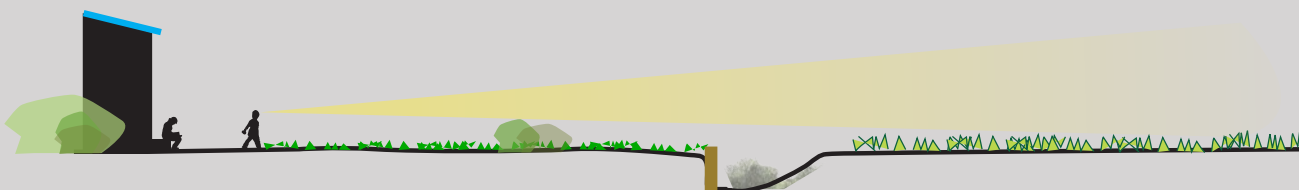
Grand fossé enherbé



Grand fossé
planté d'arbustes ou de petits arbres



Grand fossé et clôture au talweg



Mur de soutènement et pente douce

Autre exemple de Ha-ha ! : projet des bords de la ligne Tram express 13 (tangentielle ouest)

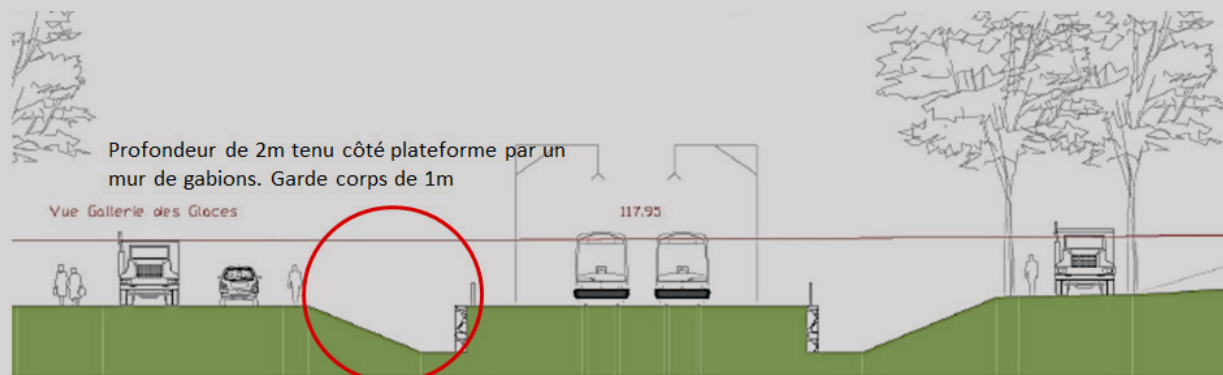
Création du principe du Ha-ha !* à la place des clôtures usuelles sur le Réseau Ferré National**.

Ce dispositif permet de mettre à distance les modes doux, tout en préservant les vues sur la Plaine et le Château.

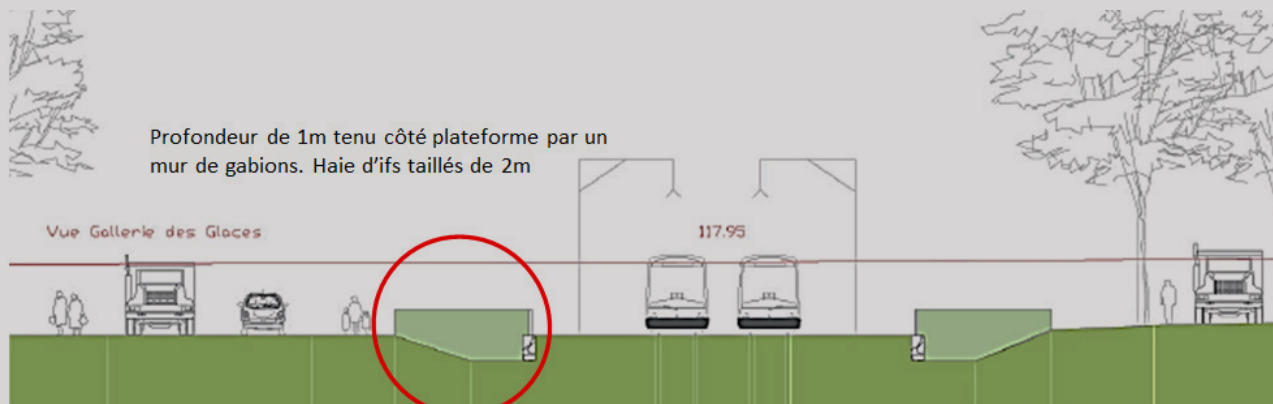
* Appelé également saut-de-loup

** Versions de projet non définitives

VERSION 1 : FOSSÉ SIMPLE



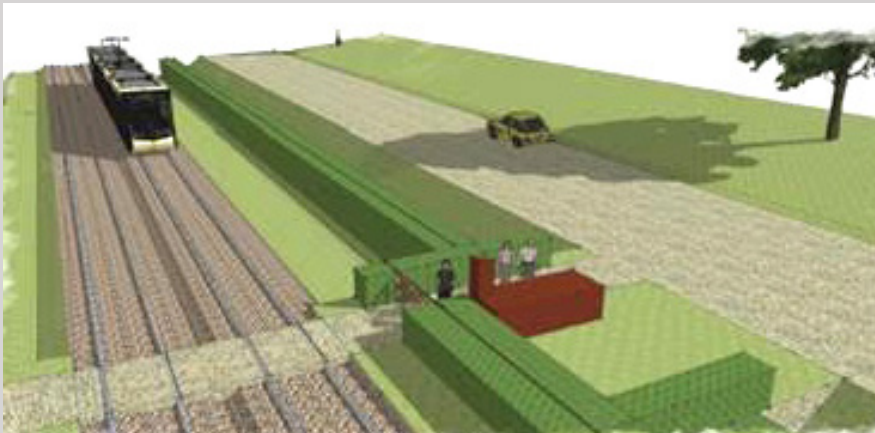
VERSION 2 : FOSSÉ AVEC BANQUETTE VÉGÉTALE



Source, Etudes d'aménagement de la PN1 : Etude Sncf, LVE / ENV Paysage



Allée royale de Villepreux, vue depuis les grilles du château, vers le tram express.
Des charmilles d'1m de hauteur, parallèles à la voie de tram encadrent son passage et laissent passer la vue.



Vue axonométrique des banquettes de charmilles permettant d'insérer discrètement les portillons et le passage à niveau du tram pour les modes doux.

Source axonométrie : Etudes d'aménagement de la PN1 :
Etude Réseau Ferré National, LVE / ENV Paysage



Vue schématique du maintien des vues vers la Plaine, depuis la sortie du château.

Source vue ci-contre : Etude Versailles Grand Parc / Agence Laverne

1 PRINCIPES D'IMPLANTATION DU VÉGÉTAL DANS LA PLAINE

SOMMAIRE

- Pas de long rideau linéaire devant la Plaine p.24
- Préférons des ponctuations p.26 23
- Préférons des profondeurs et des lignes de fuite p.28
- Respectons la ligne des coteaux boisés, nos horizons p.30
- Paysages agraires et patrimoniaux p.32
- Donnons à voir le paysage de la Plaine ! p.34
- Ne laissons pas le végétal nous cacher le paysage de la Plaine ! p.36
- Maintenons et créons des percées visuelles sur la Plaine agricole ! p.38
- Jouons des hauteurs ! p.40

- Pas de long rideau linéaire devant la Plaine !

Eviter des alignements qui renforcent la linéarité monotone d'une longue limite de ville ou de route

✗



Dans la Plaine de Versailles, les alignements d'arbres sont davantage réservés :

- aux entrées de bourgs, tirant un trait d'union vertical (et non horizontal) entre les espaces agricoles et urbains, par la route ;
- aux tracés des voies royales (patrimoine du Château de Versailles).

Néanmoins, sur des courtes séquences, le long des routes ou en lisières de ville, des alignements peuvent être parfois adaptés.

24

Eviter les haies qui forment un mur végétal opaque, même d'essences locales

✗



Mêmes mixtes, les haies hautes, continues et opaques renforcent l'horizontalité monotone d'une limite de ville. L'oeil est "buté", "repoussé" comme une surface d'écran ; il ne «glisse» pas comme sur une ligne. Les haies opaques ne laissent pas passer le regard vers l'horizon, mais le renvoient au regardant. De plus, elles banalisent toutes les entrées et limites de ville.

✗



Haies arbustives continues et opaques ne donnant pas à lire la Plaine (malgré le choix d'essences locales)



Autoroute A12 ne masquant pas la Plaine par de longs alignements arborés ou arbustifs



A Noisy-le-Roi, seule une brève séquence de la D307 est bordée d'un alignement arboré. L'absence d'arbustes garantit quelques vues sur la Plaine et le choix de l'essence (le charme) son identité locale.



Alignements arborés et arbustifs de part et d'autre de la voirie : un couloir sans fenêtre visuelle sur la Plaine ?



Lorsque des alignements arborés linéaires sont nécessaires ou ponctuels, des essences nobles homogènes, peuvent former une belle lisière.

- Préférons des ponctuations

Des bouquets d'arbres ou boqueteaux ponctuels, paysages agraires de la Plaine

Y



Les bosquets, bois, arbres et quelques haies ponctuent l'intérieur des grandes cultures de la Plaine de Versailles. C'est pourquoi implanter des bouquets d'arbres ou des haies discontinues en limite parcellaire relève du vocabulaire local.

26



Chavenay

Le regard suit les ondulations du relief et rebondit entre les ponctuations végétales (paysages d'orpenfields ponctués de remises ou bois, de bosquets, d'arbres isolés et de quelques haies). C'est le paysage agraire de la Plaine de Versailles.



Rennemoulin

Haies discontinues entre un chemin et des parcelles agricoles. Attention, les haies agricoles ne sont pas pérennes : selon les années elles peuvent être supprimées ou replantées par les agriculteurs.

Côté ville, comme côté champs

Y



Même effet pour les lisières bâties : l'arythmie de bouquets d'arbres et d'arbustes à port libre, ponctuée la lisière bâtie et correspond aux caractéristiques locales de la Plaine de Versailles. Faisons un pas de recul, pour voir l'effet de toute la lisière.



- Préférons des profondeurs et des lignes de fuite

Créer des perspectives et des vides par des alignements arborés à la perpendiculaire de la limite

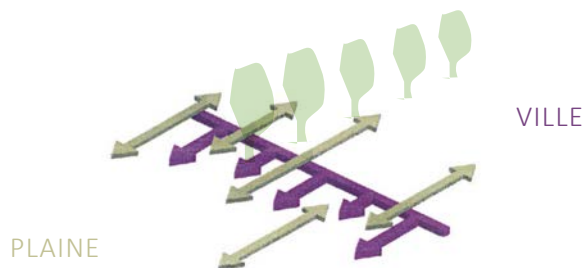
✓



Tous les alignements arborés tirant un trait d'union vertical entre la Plaine et les villes ou villages devraient être préservés et reproduits (après évaluation globale) à d'autres limites offrant un même axe. Ils guident le regard vers l'intérieur des villes ou de la Plaine selon son point de vue. Ils créent une perméabilité et un dialogue entre les cultures et les villes.

28

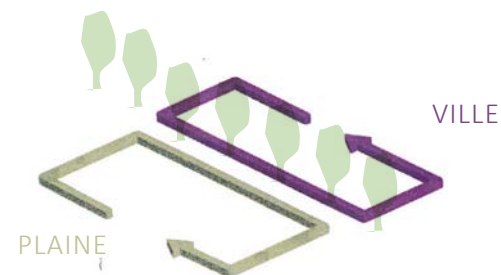
Dialogue visuel entre les espaces urbains et agricoles



✓



Ou dos à dos ?



✗





Rennemoulin



Double alignement arboré à l'entrée/sortie de Rennemoulin



Mareil-sur-Mauldre

Double alignement arboré à l'entrée/sortie de Mareil-sur-Mauldre



Allée royale de Villepreux



Attention : les alignements d'arbres ne doivent pas gêner l'accès des agriculteurs à leurs parcelles, notamment dans un carrefour ou virage. Les arbres comme les mobiliers (bancs, panneaux...) sont à situer côté ville.



Herbeville

Ponctuation arborée à l'entrée d'un hameau de Herbeville

- Respectons la ligne des coteaux boisés, nos horizons

Les lignes des coteaux boisés de Bois d'Arcy et Saint Quentin structurent les horizons



Notre oeil glisse et suit la ligne de coteau. On ressent toute son horizontalité et sa masse boisée.



Notre oeil est attiré par les arbres qui dépassent la ligne de coteau, et en perturbent sa lecture.

Les hauteurs végétales ou bâties doivent veiller à ne pas dépasser l'horizontalité de la ligne du coteau, d'autant plus lorsqu'elles sont vues depuis les endroits fréquentés (entrées de ville, routes, chemins de randonnées, équipements publics..).

Les peupliers à port fastigié sont donc à éviter. D'autant que la clarté de leur feuillage a tendance à attirer le regard.

Les lisières fréquentées sont particulièrement sensibles à cette préconisation, qui s'étend à tout le périmètre de la Plaine.

- PROSCRIRE LES ARBRES DE HAUT DÉVELOPPEMENT À PORT FASTIGIÉ

Particulièrement dans le site classé et plus largement dans la Plaine de Versailles :

Cf chapitre 4 sur les documents d'urbanisme

“ Les arbres de très grande hauteur (25m) à port fastigié sont à proscrire (tels que les peupliers noirs, cyprès...).

Depuis de nombreux points de vue, leur grande hauteur peut dépasser la ligne de coteau (du Bois d'Arcy ou de Marly-le-Roi...) et ainsi masquer un élément structurant du paysage de la Plaine.”



✗

Peupliers à port fastigié dépassant la ligne du coteau du Bois d'Arcy à l'arrière-plan.



31



Fontenay-le-Fleury

✓



Noisy-le-Roi

Végétations dont les hauteurs ne dépassent pas la ligne des coteaux du Bois d'Arcy (à gauche) et de Marly (à droite).

- Paysage agraire de la Plaine (XIV^{ème} siècle)

Bouquets d'arbres, haies discontinues, arbres isolés



Les ponctuations arborées, boqueteaux et haies discontinues rappellent la mémoire du paysage agraire de la Plaine et son petit parcellaire agricole.



image : Charte paysagère de l'Appvpa

- Paysage patrimonial royal de la Plaine (XVIIIème siècle)

Motifs : alignements arborés, murs en pierre, remises



Les alignements arborés, les murs et les remises rappellent la mémoire du paysage royal de la Plaine.



- Donnons à voir le paysage de la Plaine !

Avant



34

Dans le cadre de la requalification de l'Allée royale de Villepreux, depuis les grilles du Château jusqu'à l'A12, des anciens terrains de sport à Bailly furent reconvertis en espaces agricoles (2016)

Après

Maîtrise d'ouvrage : Versailles Grand Parc



Avant



*Requalification de l'Allée royale de Villepreux, 2016
Une culture agricole succède à un terrain de sport.*

Avant



La maison du garde-barrière fut démolie pour la mise en place d'une prairie fleurie (2016).

Maîtrise d'ouvrage : Versailles Grand Parc

Après



Après



- Ne laissons pas le végétal nous cacher le paysage de la Plaine !

Et si chaque commune RÉOUVRAIT 1 point de vue occulté sur la Plaine ?

Cf fiche-action sur *“Recenser et aménager les belvédères situés en lisières urbaines de la Plaine, par un vocabulaire commun”*, Appvpa 2018

36



Coteau du Bois d'Arcy



Végétalisation du coteau du Bois d'Arcy ne permettant plus de voir la Plaine depuis un belvédère et parcours de promenade.



Végétation occultant la Plaine autour d'équipements sportifs et techniques en lisière. Belvédère sur la Plaine non valorisé.

Et si chaque commune VALORISAIT 1 point de vue sur la Plaine situé en lisière ?

Les lisières accueillent souvent des équipements ou parcours sportifs, techniques ou viaires (gare, routes), faisant apparaître de beaux points de vue sur la Plaine. Non valorisés alors que fréquentés, ces belvédères potentiels sont essentiels pour faire connaître la Plaine.

37



Equipements sportifs et future extension urbaine, offrant quelques points de vue sur la Plaine, encore non valorisés (ex : la garantie du maintien du point de vue dans le plan d'aménagement de la zone à construire avec banc, table de pique-nique à l'ombre d'un arbre, jeux, panneaux...).

- **Maintenons et créons des percées visuelles sur la Plaine agricole !!**

De nombreux habitants ou acteurs du territoire ne connaissent pas la Plaine. Mais comment faire connaître son identité si elle n'est pas visible ! Ouvrons quelques une de nos haies, créons des percées visuelles, véritables fenêtres sur la Plaine, dès que cela est possible et n'interrompt pas une continuité écologique importante !



Jeux de fenêtres et de lumières



39



• Jouons des 3 hauteurs !

Arbres, arbustes et herbes : 3 strates



Intérêt écologique des 3 strates :

- joue un rôle de corridor écologique pour les animaux
- offre un abri pour les auxiliaires des cultures
- donne de l'ombre et de la fraîcheur aux animaux
- permet une floraison étalée dans le temps
- enrichit la chaîne alimentaire
- constitue une zone de nidification pour les oiseaux.

Intérêt agricole des 3 strates :

- protège les cultures contre le vent
- améliore la qualité et le stockage de l'eau
- produit du bois de chauffage
- ameublir le sol (par les racines)
- limite l'assèchement du sol
- augmente le rendement des cultures
- contribue à stocker le carbone et à lutter contre l'érosion.

• **1 m linéaire de haie = 10 m² de surface d'intérêt écologique à déclarer (SIE pour aides de la Politique Agricole Commune).**

Une haie à 3 hauteurs



Un chemin agricole bordé d'une haie à 3 strates sur un côté

2 MURS, CLÔTURES, LIMITES NON VÉGÉTALES

SOMMAIRE

- Laissons les beaux murs parler de nos paysages p.44 43
- Les murs de pierres = faire parler le socle géologique de la Plaine p.46
- Les murs de pierres = conter l'histoire royale de la Plaine de Versailles p.48
- Utiliser les matériaux locaux p.50
- Faire lire la Plaine, jusqu'au choix du barreaudage de la clôture p.52
- Adapter les clôtures à la topographie du sol ! p.54
- Préférons les couleurs sombres ! p.55
- Bien que transparentes, certaines clôtures appauvrissent la Plaine p.56
- Clôtures à caractère agricole p.57
- Clôtures équestres p.58

- Laissons les beaux murs parler de nos paysages

Préférons parfois des murs de bel ouvrage aux haies végétales (mêmes d'essences locales)

Lorsque dotés d'une qualité de matériau et de mise en oeuvre, les murs offrent des lisières nettes, de grande qualité, rappelant le patrimoine royal du territoire et les grands domaines. Adossés à des arbres de grand développement à port libre ou boisement, ils sont une caractéristique de la Plaine de Versailles (ex : la Faisanderie).

- **Coûts indicatifs de création, prix hors taxe (HT)** (fouille, tranchée, fondation, mur, couronnement en tuiles, mise en oeuvre)
 - Murs en moellons (2.60m de hauteur) : $\pm 1000\text{€} / \text{ml}$
 - Piliers intermédiaires (pour ouverture ou portage tous les 20,30m. Habillage en pierres d'un renfort en béton : $\pm 3000\text{€} / \text{pilier}$
- **Entretien** : délierrage et nettoyage des pieds une fois par an. Vérification de l'état des couronnements tous les 10 ans
- **Coûts indicatifs de restauration** :
 - Remontage de brèches : $450\text{€} / \text{m}^3$ - Reprise de couronnement: $\pm 200\text{€} / \text{ml}$
- **Vigilances** : Créer ou restaurer un mur en cohérence avec l'existant. Avoir recours à une technicité confirmée dans la maçonnerie traditionnelle. Eviter les enduits recouvrants qui maintiennent l'humidité et accélèrent le vieillissement du mur. Au sein du site classé, préférer un couronnement (ou chaperon) en tuiles plutôt qu'en pierres plates, pour maintenir les caractéristiques des domaines de chasse.

Les murs soulignent la topographie du sol, les courbes des routes, l'horizontalité de la Plaine





- Les murs de pierres = faire parler le socle géologique de la Plaine



Reprise des murs, lors d'une opération de renouvellement urbain. Insertion qualitative des boîtes aux lettres.



Mur en pierres et verger palissé.



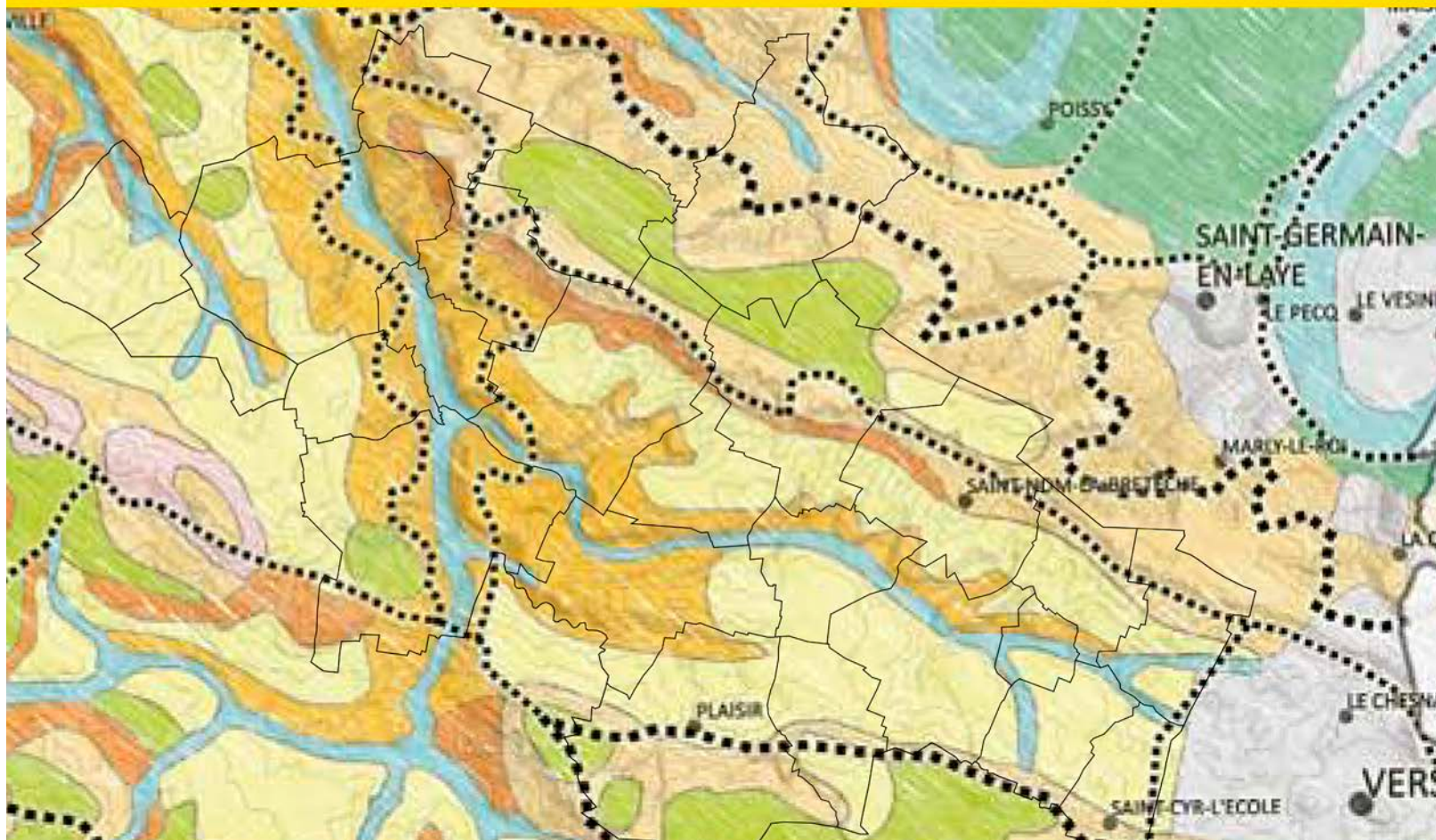
Mur en pierres préservé lors d'une construction de zone économique



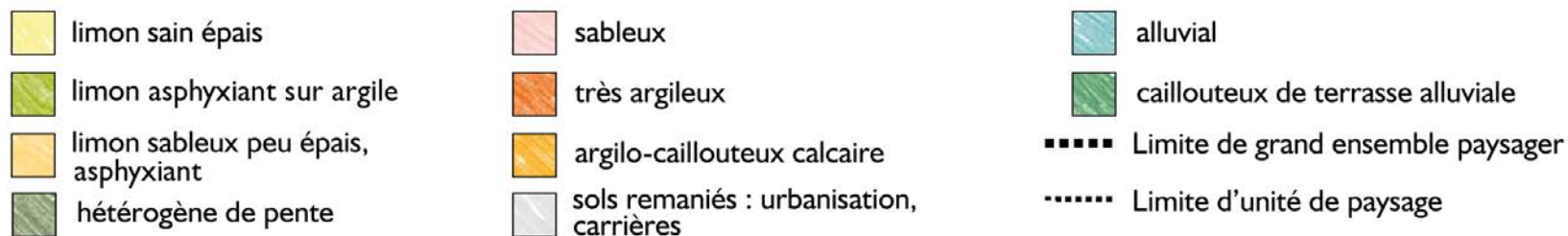
Joint en retrait de la pierre saillante. Mur en pierres privé, face à la Plaine.

Carte des sols

0 250m 1Km 20km N



Carte des sols. Atlas des paysages des Yvelines, agence Folléa-Gautier et Atelier de l'Isthme. Extrait de la Charte paysagère de la Plaine de Versailles, 2014.



- **Les murs de pierres = conter l'histoire royale de la Plaine de Versailles**

Le mur de pierres qui délimitait le Grand Parc des chasses de Louis XIV, constitua la première limite, limite historique, dans le territoire de la Plaine (un mur qui, à la fois marquait la limite de propriété, empêchait les braconniers et prédateurs d'y rentrer et le gibier d'en sortir). A ce mur s'ajoutait d'autres murs qui entouraient des domaines de châteaux, plus ou moins grands, et des remises et faisanderies.



Mur d'enceinte de la Faisanderie, au sein du Grand Parc des chasses.



Mur démontrant les nécessaires règles d'entretien du mur et d'implantation du végétal pour la bonne conservation du mur (nettoyage annuel).



- Utiliser les matériaux locaux pour ne pas rompre l'intégration d'un aménagement dans son paysage local

Matériaux rencontrés dans les Yvelines :



Moellons calcaire : pierre calcaire utilisée pour la construction, un peu taillée



Brique : terre argileuse cuite



Grès : roche sédimentaire détritique issue de l'agrégation de grains de sable



Pierre de taille : pierre calcaire taillée de tous côtés, extraites dans des carrières spécifiques



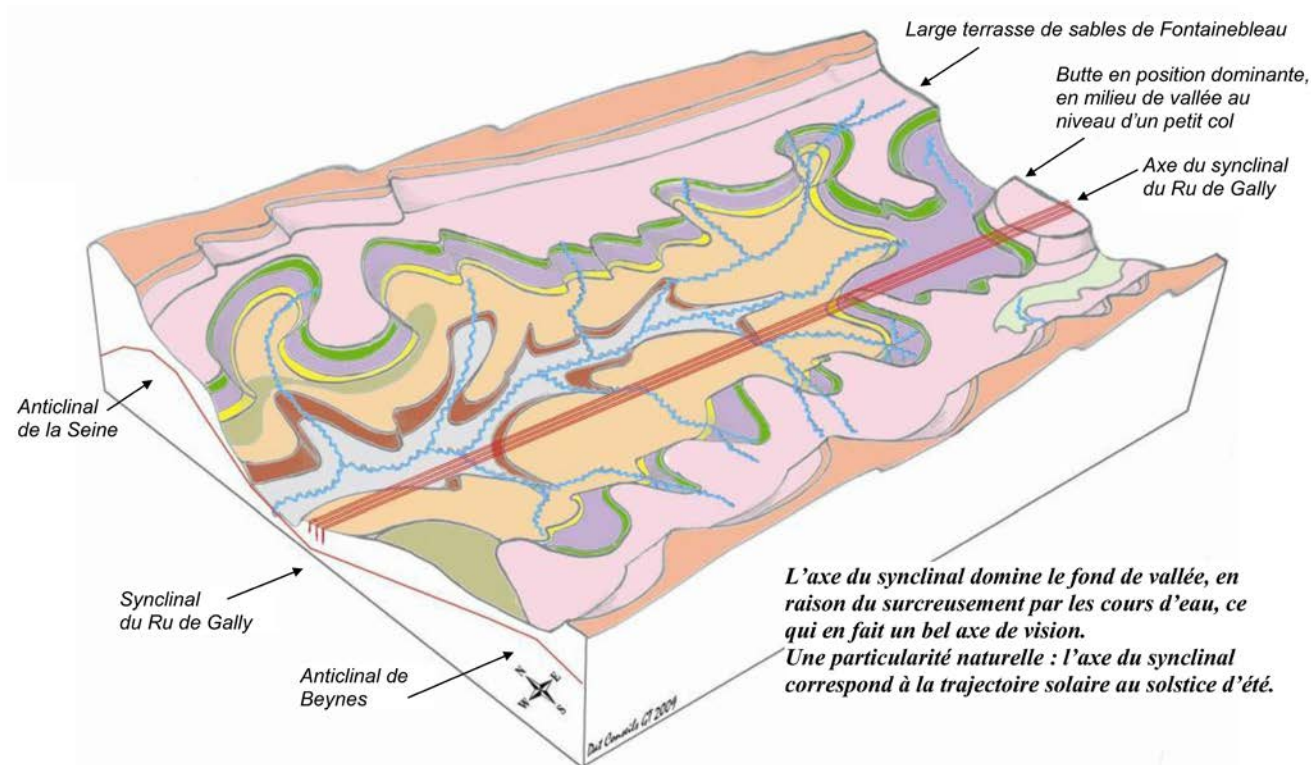
Meulière : roche siliceuse

Techniques constructives

Pour les murs, employer des matériaux locaux pour les restaurations type meulières, moellons calcaire, grès... Refaire les joints, si nécessaire. Ils doivent être "beurrés", au ras des pierres, qui sont de préférences saillantes.

Pour les enduits, rejeter l'emploi du ciment qui empêche les murs de respirer et qui conserve l'humidité à l'intérieur. Préférer la chaux aérienne ou certaines chaux hydrauliques.

Source : CAUE 78, octobre 2004



Cours d'eau	Meulière de Montmorency du Stampien supérieur	Calcaire de St-Ouen et sables de Beauchamp du Bartonien inférieur
Alluvions modernes	Sables et grès de Fontainebleau, du Stampien	Marnes et caillasses du Lutétien
Limons des plateaux	Argiles et marnes du Stampien supérieur, caillasses et argiles vertes du Stampien inférieur	Argiles plastique, bariolées ou grises de l'Iprésien inférieur
	Marnes et gypses du Bartonien supérieur	Craie blanche à silex du Campanien

Source bloc diagramme :
Dossier de concertation préalable au
site classé,
Juin 2010, Moe : G. Tacquard
MO : Diren IDF



Mur de pierres d'une propriété privée, marquant une belle lisière et limite du village de Crespières.

- Faire lire la Plaine, jusqu'au choix du barreaudage de la clôture



Section ronde



Section ronde de tous côtés



Section ronde
du barreaudage



Transparence de face



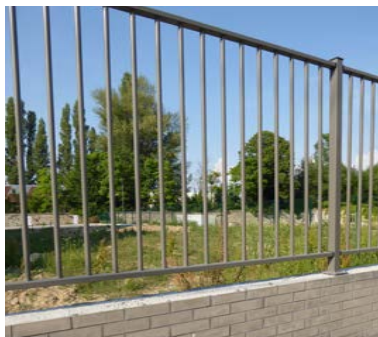
Transparence jusqu'à la ligne du sol
pour offrir un rapport physique et visuel au sol
de la Plaine agricole.
Absence de mur-bahut.



Transparence de biais



Même barreaudage, avec mur-bahut



✗ **Section plate**
Sections à angle et plate sur la profondeur



Section plate
du barreaudage



→ Transparence de face
Le mur-bahut limite le
rapport au sol de la Plaine



→ **Opacité de biais**
Visibilité occultée de la Plaine

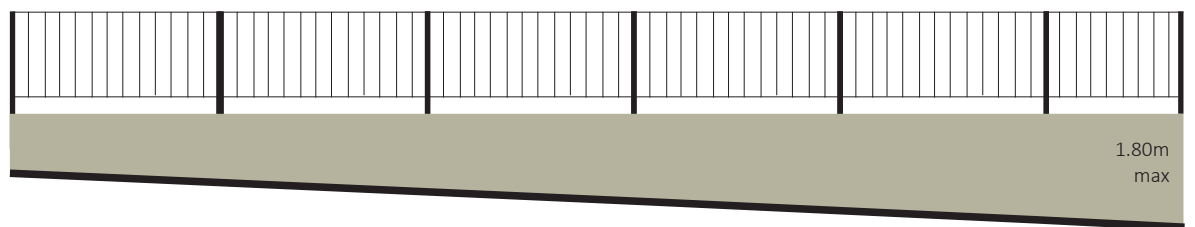


- Adapter les clôtures à la topographie du sol !

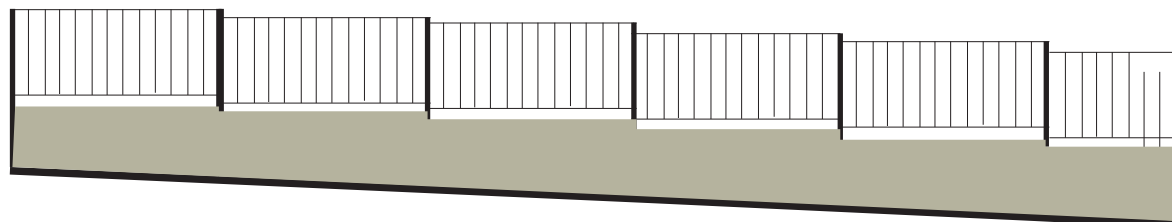
54



Clôture urbaine, donnant sur la rue d'une zone économique en construction, à l'arrière de la Plaine. Sa composition clarifie l'espace de la rue. Composition par un mur bahut et d'une grille métallique en serrurerie de barreaudage vertical.



Un mur-bahut qui s'élargit avec la différence de hauteur du sol. Les lignes hautes des murs et grilles font glisser le regard.



Eviter les redents : les décrochements "saccadent" le regard qui semble moins bien épouser le relief.



- Préférez les couleurs sombres !



✗

Le blanc attire le regard sur l'objet de la clôture et brouille la lecture du paysage.



✓

Grille royale, transparente de plein pied pour voir l'harmonie entre le Château et ses jardins.



✓

RAL 7039 Brun foncé, utilisé pour toutes les clôtures de la ZAC de Charles Renard.



✓

Espacement maximum obligatoire des barreaudage : 11cm

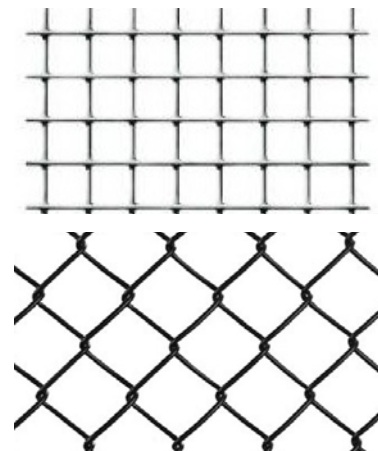
- Bien que transparentes, certaines clôtures appauvrissent la Plaine
C'est par des petits détails de matériaux que le caractère rural de la Plaine disparaît, au profit d'une banalisation.

56

✗



Ci-contre, grillage à maille à torsion simple, à caractère plus industriel que rural.

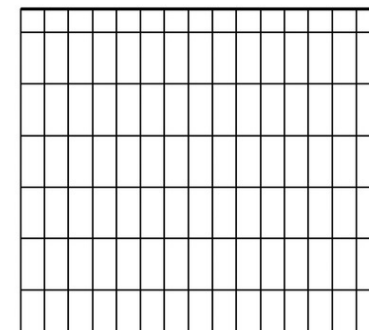


Les grillages, métal déployés, treillis soudés seuls sont peu qualitatifs.

✗



Ci-contre, clôture en limite de Plaine, type "Betafence" de grillage soudé vert. Sa forte connotation périurbaine s'adapte peu au caractère rural de la Plaine de Versailles.



- Clôtures à caractère agricole

**Poteaux bois en châtaignier ou acacia avec grillage type «mouton»
(mailles carrées ou rectangulaires)**



57

Grillage de différentes mailles pour empêcher le passage de différentes faunes



Attention à l'espacement entre les poteaux bois : 10m maximum pour la solidité du grillage.

- Les clôtures équestres

Options pour le bois, pour les piquets et les lisses



Feucherolles

58



Feucherolles

✓

Piquets de bois fendus. Des essences comme le châtaignier ou le faux acacia ne se traitent pas (car de bois durs) et offrent une belle durabilité.



✗

Quoique d'apparence plus transparentes, les bandes PVC électrifiées blanches entre des piquets de bois s'intègrent moins bien dans le paysage que le bois : le blanc et la matière plastique saisissent l'oeil, se dégradent rapidement et ne relèvent pas de matériaux locaux. La couleur verte n'offre pas de meilleure intégration que le blanc (surtout quand il neige !).

✗

Eviter le bois traité en autoclave et les essences non locales comme le pin ou l'épicéa. Proscrire toute barrière en PVC rigide.



59

Attention à la hauteur des clôtures

1,30 à 1,70m selon la nature et l'activité des chevaux seraient des hauteurs maximales de la lisse haute, pour laisser passer la vue.

✗ Photo ci-dessous, lisse légèrement haute à environ 1,80m.



3 QUELLES ESSENCES VÉGÉTALES ?

SOMMAIRE

• Essences d'arbustes adaptées à la Plaine	p.62	61
• Essences d'arbres adaptées	p.66	
• Essences mellifères adaptées ou non	p.70	
• Pensons aux fruitiers ! Essences et cultures qui disparaissent en Plaine !	p.72	
• Liste des espèces végétales reconnues comme invasives	p.73	
• Et si on arrêta de planter du « béton vert » face à la Plaine ?	p.74	
• Remplacer progressivement une haie de thuyas	p.76	
• Essences arbustives toxiques pour les chevaux	p.78	

• Essences d'arbustes adaptées à la Plaine de Versailles

Arbustes

- **Sureau** (*Sambucus nigra*)
- **Epine noire ou prunellier** (*prunus spinosus*)
- **Aubépine** (*Crataegus monogyna*)
- **Eglantier** (*Rosa canina, rubiginosa*)
- **Noisetier** (*Coryllus avellana*)
- **Cornouiller sanguin** (*Cornus sanguinea*)
- **Erable champêtre** (*Acer campestre*)
- **Charme** (*Carpinus betulus*), marcescent
- **Houx** (*Ilex aquifolium*)
- **Troène commun** (*Ligustrum vulgare*), persistant
- **Buis** (*Buxus sempervirens*)
- **If** (*Taxus baccata*), persistant. Attention essence toxique pour les chevaux
- **Mûrier sauvage** (*Rubus fruticosus*, ronce)
- **Chèvrefeuille des bois** (*Lonicera periclymenum*)

Ces haies peuvent être ponctuées d'arbres à haut jet tels que chênes ou fruitiers, de pierriers ou de petites mares, propices à la petite faune ou aux auxiliaires de cultures.
Cf liste d'arbres en page suivante.

Sources :

- Charte paysagère de la Plaine de Versailles
- Palette du GIC de l'Olsemont
- Dossier de la Diren IDF (Tacquard)
- Eco-guide PNR Haute Vallée de Chevreuse

PALETTE VÉGÉTALE

HAIES

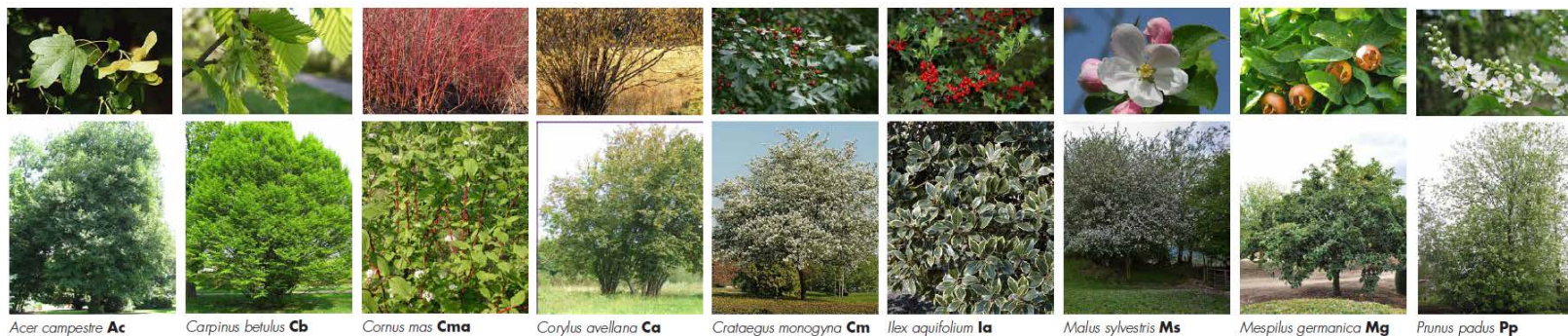


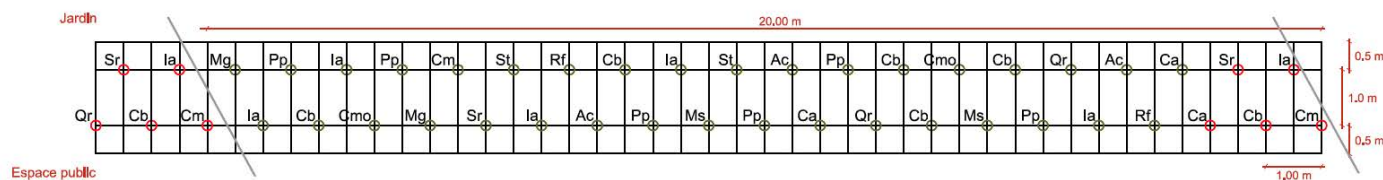
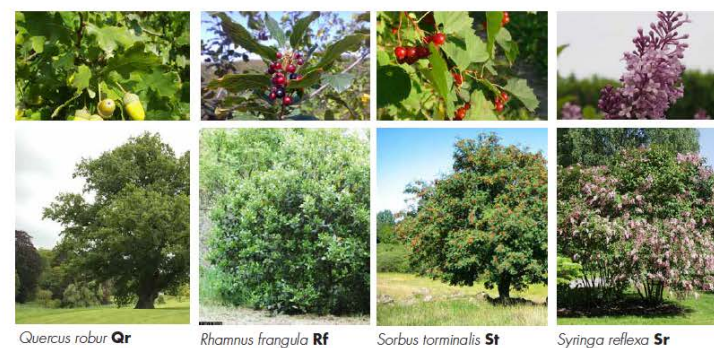
Schéma plantation Exemple

Haie

Densité de plantation: 1 u/m²
Taille: 20-100

Acer campestre: 5 %
Carpinus betulus: 15 %
Cornus mas: 10 %
Corylus avellana: 5 %
Crataegus monogyna: 5 %
Ilex aquifolium: 15 %
Malus sylvestris: 5 %
Mespilus germanica: 5 %
Prunus padus: 5 %

Quercus robur: 15 %
Rhamnus frangula: 5 %
Sorbus torminalis: 5 %
Syringa reflexa: 5 %



Les arbres et arbustes existants sont à intégrer aux haies : Ils se substituent aux sujets plantés en fonction de leur emplacement

Source :
Dossier de demande de permis de construire
pour «BioYvelines Services», Bailly,
par l'Agence Fabriques, Laverne, version de 2014

Les arbustes

NOM COMMUN (NOM LATIN)	Type de haie		Hauteur (m)	Croissance	Longévité (ans)	Type de feuillage		
	LIBRE	TAILLÉE				PERSISTANT*	MARCESCENT*	CADUC*
Ajonc d'Europe (<i>Ulex europaeus</i>)			1 à 4		10			
Alisier torminal (<i>Sorbus torminalis</i>)			10 à 20		100			
Amélanchier (<i>Amelanchier canadensis</i>)			10 à 12		150-200			
Aubépine (<i>Crataegus monogyna</i>)			4 à 10		500			
Bourdaine (<i>Frangula alnus</i>)			1 à 5		30-50			
Buis (<i>Buxus sempervirens</i>)			1 à 10		600			
Cassis (<i>Ribes nigrum</i>)			1 à 2		10			
Cerisier à grappes (<i>Prunus padus</i>)			10 à 15		50			
Charme commun (<i>Carpinus betulus</i>)			10 à 25		150			
Cormier (<i>Sorbus domestica</i>)			5 à 20		150-200			
Cornouiller mâle (<i>Cornus mas</i>)			2 à 6		300			
Cornouiller sanguin (<i>Cornus sanguinea</i>)			2 à 5		30			
Épine-vinette (<i>Berberis vulgaris</i>)			1 à 3		30-50			
Églantier (<i>Rosa canina</i>)			2 à 5		60			
Framboisier (<i>Rubus idaeus</i>)			1 à 2		10			
Fusain d'Europe (<i>Euonymus europaeus</i>)			2 à 6		50			
Groseiller à fleurs (<i>Ribes sanguineum</i>)			1 à 2		10			
Groseiller commun (<i>Ribes rubrum</i>)			1 à 2		10			
Hêtre vert (<i>Fagus sylvatica</i>)			20 à 45		150-300			
Houx commun (<i>Ilex aquifolium</i>)			2 à 25		300			
If (<i>Taxus baccata</i>)			10 à 20		1000-2000			
Laurier-tin (<i>Viburnum tinus</i>)			3		80-100			
Lilas commun (<i>Syringa vulgaris</i>)			6		20-30			
Mûrier sauvage (<i>Rubus fruticosus</i>)			0,5 à 2,5		10			
Noisetier-Coudrier (<i>Corylus avellana</i>)			2 à 5		50-80			
Néflier (<i>Mespilus germanica</i>)			2 à 6		50-80			
Prunellier (<i>Prunus spinosa</i>)			1 à 5		50-80			
Saule à oreillettes (<i>Salix aurita</i>)			1 à 3		60			
Saule roux (<i>Salix atrocinerea</i>)			3 à 6		50-80			
Seringat des poètes (<i>Philadelphus coronarius</i>)			1 à 3		30-50			
Sureau noir (<i>Sambucus nigra</i>)			2 à 10		50-100			
Troène commun (<i>Ligustrum vulgare</i>)			2 à 4		30-50			
Viorne lantane (<i>Viburnum lantana</i>)			1 à 3		30-50			
Viorne obier (<i>Viburnum opulus</i>)			4		30-50			

 Croissance rapide  Croissance moyen  Croissance lente

Floraison		Fructification		Exposition	À éviter en zone humide	Intérêt pour la faune	Mellifère*
COULEUR	PÉRIODE	DÉCORATIF	COMESTIBLE				
●	Juin-octobre			☀	✗	🐦	🌺
○	Mai-juin	🌿		☀		🐦	🌺
○	Mars-avril	🌿	🌱	☀☁	✗	🐦	
○	Mai	🌿		☀☁	✗	🐦	🌺
●	Mai-juin			☀☁		🐦	🌺
●	Avril-juin			☀☁	✗		🌺
●●●	Avril-mai		🌱	☀☁	✗	🐦	🌺
○	Mars-mai	🌿		☀☁	✗		
●●	Avril-mai			☁	✗	🐦	
○	Avril-juin		🌱	☀☁			🌺
●	Février-mars	🌿	🌱	☀☁	✗	🐦	🌺
○	Mai-juillet	🌿		☀☁	✗	🐦	🌺
●	Printemps	🌿		☀☁☁			🌺
●	Mai-juillet	🌿	🌱	☀☁	✗		🌺
○	Mai-juin		🌱	☀☁	✗	🐦	
○	Avril-mai	🌿		☀☁	✗	🐦	🌺
●	Avril	🌿		☀☁	✗		
●●	Mars-avril		🌱	☀☁	✗		
●●	Avril-mai		🌱	☀☁	✗	🐦	
		🌿		☀☁		🐦	
○	Printemps	🌿					
○	Décembre-mai	🌿		☀☁☁	✗	🐦	
●○	Mai			☀	✗		
○	Mai-septembre		🌱	☀☁	✗	🐦	
●●	Janvier-mars	🌿	🌱	☀☁		🐦	🌺
○	Mai-juin		🌱		✗	🐦	🌺
○	Mars-avril	🌿	🌱	☀☁		🐦	🌺
	Avril-mai					🐦	🌺
●	Mars-avril			☀		🐦	🌺
○	Mai-juin			☀☁			
○	Juin-juillet		🌱 (cuit)	☀☁	✗	🐦	🌺
○	Mai-juin			☀☁	✗	🐦	🌺
○	Mai	🌿		☀☁		🐦	
○	Mai-juin			☀☁			



Lumière



Demi-ombre



Ombre

- Essences d'arbres adaptées à la Plaine de Versailles

Arbres

- **Chêne pédonculé** (*Quercus robur*)
- **Tilleul** (*Tilia cordata, platiphyllus*)
- **Charme** (*Carpinus betulus*), marcescent
- **Orme champêtre** (*Ulmus campestris*), variété résistante à la graphiose
- **Hêtre commun** (*Fagus sylvatica*), marcescent. Attention, très couvrant, il a besoin d'espace et de lumière, sauf en haie taillée.
- **Frêne** (*Fraxinus excelsior*), en fonds de vallons humides
- **Noyer** (*Juglans regia*), sur sols calcaires
- **Marronnier** (*Aesculus sylvatica*), supporte peu les sols calcaires et les argiles lourds
- **Alisier** (*Sorbus torminalis*), sur sols calcaires

Sources :

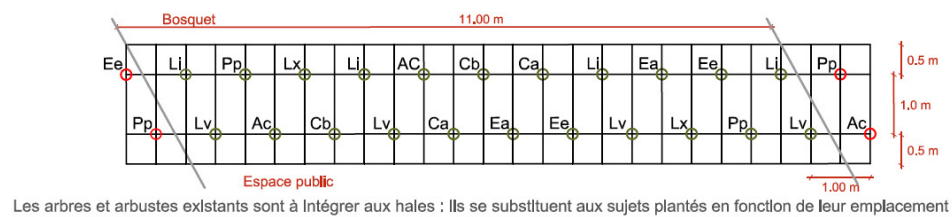
- Charte paysagère de la Plaine de Versailles
- Palette du GIC de l'Olsemont
- Dossier de la Diren IDF (Tacquard)
- Eco-guide PNR Haute Vallée de Chevreuse

PALETTE VÉGÉTALE

BOISEMENTS



Schéma plantation Exemple



Boisements

Densité de plantation: 1 u/m²
Taille: 12-14

Acer campestre: 7,5 %
Carpinus betulus: 7,5 %
Corylus avellana: 7,5 %
Evonymus alatus: 7,5 %
Evonymus europaeus: 7,5 %
Ligustrum ibota: 22,5 %
Ligustrum vulgare: 25 %
Lonicera xylosteum: 7,5 %
Prunus padus: 7,5 %

Source :
Dossier de demande de permis de construire
pour «BioYvelines Services», Bailly,
par l'Agence Fabriques, Laverne, version de 2014

Les arbres

NOM COMMUN (NOM LATIN)	Type de haie		Hauteur (m)	Croissance	Longévité (ans)	Type de feuillage		
	LIBRE	TAILLÉE				PERSISTANT*	MARCESCENT*	CADUC*
Alisier blanc (Sorbus aria)			8 à 10	● ● ●	250			
Aulne glutineux (Alnus glutinosa)			15 à 30	● ● ●	150			
Bouleau pubescent (Betula pubescens)			15 à 20	● ●	60-100			
Bouleau verruqueux (Betula verrucosa)			15 à 20	● ●	100			
Chêne pédonculé (Quercus robur)			20 à 30	● ●	500-1000			
Chêne sessile (Quercus petraea)			20 à 40	● ● ●	500-1000			
Érable champêtre (Acer campestre)			10 à 20	● ● ●	150-200			
Érable plane (Acer pseudoplatanus)			15 à 35	● ●	300-500			
Frêne commun (Fraxinus excelsior)			15 à 35	● ● ●	250			
Hêtre vert (Fagus sylvatica)			20 à 45	●	150-300			
Houx commun (Ilex aquifolium)			2 à 25	●	300-500			
Merisier (Prunus avium)			15 à 20	● ●	80-100			
Orme champêtre (Ulmus minor)			20 à 35	● ● ●	400-500			
Peuplier blanc (Populus alba)			25 à 35	● ● ●	300-400			
Peuplier noir (Populus nigra)			25 à 30	● ● ●	400			
Poirier sauvage (Pyrus communis)			8 à 20	●	100-300			
Pommier (Malus sylvestris)			6 à 15	● ●	70-100			
Saule blanc (Salix alba)			15 à 20	● ● ●	150-300			
Saule fragile (Salix fragilis)			15 à 25	● ●	200			
Sorbier des oiseleurs (Sorbus aucuparia)			10 à 15	● ● ●	80-150			
Tilleul à grandes feuilles (Tilia platyphyllos)			20 à 30	● ●	500-1000			
Tilleul à petites feuilles (Tilia cordata)			20 à 30	● ● ●	500-1000			
Tremble (Popula tremula)			25 à 30	● ● ●	70-80			

Les plantes grimpantes

NOM COMMUN (NOM LATIN)	Hauteur (m)	Croissance	Longévité (ans)	Type de feuillage		
				PERSISTANT*	MARCESCENT*	CADUC*
Chèvrefeuille des bois (Lonicera periclymenum)	2 à 4	● ●	40			
Clématite européenne (Clematis vitalba)	20	● ● ●	25			
Églantier (Rosa canina)	2 à 5	● ● ●	60			
Framboisier (Rubus idaeus)	1 à 2	● ● ●	10			
Houblon (Humulus lupulus)	2 à 5	● ● ●	100			
Lierre (Hedera helix)	30	● ● ●	300			

Définitions

Caduc : se dit d'un arbre qui perd ses feuilles l'hiver.

Cépée : ensemble des rejets issus d'une même souche ; la cépée consiste à couper un arbre pour favoriser les rejets.

Haut-jet : arbre de grande taille, au tronc élevé et élancé, dont on favorise la croissance en hauteur.

Floraison		Type de taille			Exposition	À éviter en zone humide	Intérêt pour la faune	Mellifère*
COULEUR	PÉRIODE	CÉPÉE*	TÊTARD*	HAUT-				
○	Mai-juin			●	☀ ☁	✗		
● ●	Février-avril	🌿	🌿	●	☀ ☁ ☁			🌸
●	Début printemps			●	☀ ☁	✗	🐦	🌸
● ●	Avril			●	☀		🐦	🌸
●	Mars-mai	🌿	🌿	●	☀ ☁		🐦	
● ●	Mai-juin	🌿	🌿	●	☀ ☁	✗	🐦	
●	Avril-mai	🌿	🌿	●	☀ ☁	✗	🐦	🌸
● ●	Mai-juin	🌿	🌿	●	☀ ☁	✗		🌸
● ●	Avril-mai	🌿	🌿	●	☀ ☁			🌸
● ●	Avril-mai	🌿	🌿	●	☀ ☁	✗		
○	Mai-juin	🌿	🌿		☀ ☁	✗	🐦	🌸
○	Avril-juin	🌿		●	☀ ☁		🐦	🌸
●	Mars-avril	🌿	🌿	●	☀ ☁			
● ●	Mars-avril	🌿	🌿	●	☀ ☁		🐦	
● ●	Mars-avril	🌿	🌿		☀ ☁			
○	Avril			●	☀			
○ ●	Avril-mai			●		✗		🌸
● ●	Avril-mai	🌿	🌿	●			🐦	🌸
● ●	Avril-mai	🌿	🌿	●		✗	🐦	🌸
○	Mai-juin	🌿	🌿			✗	🐦	🌸
●	Juin-juillet	🌿	🌿	●			🐦	🌸
○	Juin-juillet	🌿	🌿	●			🐦	🌸
○ ●	Mars-avril	🌿	🌿	●				

Floraison		Fructification		Exposition	À éviter en zone humide	Intérêt pour la faune	Mellifère*
COULEUR	PÉRIODE	DÉCORATIF	COMESTIBLE				
●	Juin-octobre			☀ ☁			🌸
○	Juin-août			☀			
○	Mai-juillet		🌿	☀	✗		🌸
○	Mai-juin		🌿	☀ ☁	✗	🐦	
●	Juin-août		🌿	☀ ☁			
○	Juin-août			☀ ☁ ☁		🐦	

Marcescent : se dit d'un végétal dont les feuilles desséchées persistent l'hiver.

Mellifère : plante dont la richesse en nectar, et par extension en pollen, attire les abeilles, les papillons et de nombreux insectes butineurs.

Persistant : se dit d'un arbre dont le feuillage est permanent, subsistant en toutes saisons.



• Essences mellifères adaptées ou non à la Plaine de Versailles

Arbres

- ✓ • **Tous les arbres fruitiers** (*Prunus cerasifera*, *Pyrus communis*...), **sauf le Cerisier tardif** (*Prunus Serotina**), qui est une espèce invasive
- **Aulne blanc** (*Alnus incana*)
- **Frêne à fleurs ou Orne** (*Fraxinus ornus*)
- **Alisier blanc ou torminal*** (*Sorbus aria* ou *Sorbus torminalis*)
- **Tilleuls** à petites feuilles, d'Henry, à grandes feuilles, argenté (*Tilia cordata*, *Tilia henryana*, *Tilia platyphyllos*, *Tilia tomentosa*)
- **Peuplier blanc*** et **tremble** (*Populus alba* et *tremula*)
- **Chêne rouvre, pubescent, pédonculé** (*Quercus petraea*, *pubescens*, *robur*)
- **Les Saules** (*Salix*) à grande proximité des points d'eau
- **Le Bouleau verruqueux, pubescent*** (*Betula pendula*, *alba*) offre du pollen précocément au printemps, lorsque les autres fleurs sont encore rares, aidant ainsi au « démarrage » des colonies d'abeilles.
- **Erable de Montpellier, à feuille d'Obier, champêtre*** / *Acer monspelliensis*, *Acer opalus*, *campestre*

Arbustes

- **Noisetier commun, sanguin*** (*Coryllus avellana*, *sanguinea*)
- **Aubépine monogyne***, à deux styles (*Crataegus monogyne*, *laevigata*)
- **Cassissier, groseiller à grappes*** (*Ribes nigrum*, *rubrum*)
- **Rosier des chiens, églantier, tomenteux*** (*Rosa canina*, *rubiginosa*, *tomentosa*)

*** Attention, espèce pouvant présenter des risques d'invasion**

Sources :

- <http://www.apiservices.biz/fr/articles/classes-popularite/335-les-plantations-melliferes>
- Conservatoire botanique du Bassin parisien, 2011 (Flore vasculaire d'Ile-de-France)



✗ Proscrire ces essences mellifères, non adaptées au caractère de la Plaine

- **Châtaignier** (*Castanea sativa*), croît sur sols acides, ne supporte pas les sols calcaires et préfère les régions plus ensoleillées.
- **Le sapin** (*Abies alba* ou *Picea alba*), essence non locale
- **Arbre de judée** (*Cercis siliquastrum*), essence non locale, invasive
- **Acacia de Sibérie** (*Caragana arborescens*), essence non locale
- **Les thuyas géants, Brabant** (*Thuja plicata, occidentalis Brabant*), essence non locale, toxiques pour les chevaux
- **Robinier faux-acacia** (*Robinia pseudoacacia*), invasive par forts rejets et l'ingestion de l'écorce est toxique pour les chevaux
- **Cerisier tardif** (*Prunus Serotina*), espèce invasive

! Etre vigilant aux essences mellifères suivantes

- **Le buis** (*Buxus sempervirens*), non locale, potentiellement invasive et toxique pour les chevaux
- **Frêne élevé, à feuilles étroites** (*Fraxinus excelsior, angustifolia*), invasives
- **If commun** (*Taxus baccata*), hautement toxique pour les chevaux
- **Erable sycomore** (*Acer pseudoplatanus*), invasive et toxique pour les chevaux
- **Erable negundo, plane** (*Acer negundo, platanoïdes*), invasives
- **Marronnier d'Inde** (*Aesculus Sylvatica*), supporte peu les sols calcaires et les argiles lourds

! Pensons également à prendre soin de nos voisins

- Pensons aux fruitiers ! Essences et cultures qui disparaissent en Plaine !

72



Pommiers, poiriers, pruniers, cerisiers, cognassiers, noyers, noisetiers, châtaigniers et autres fruits rouges, même les figuiers se plaisent dans notre région. L'arbre fruitier a de nombreux atouts : productions de fruits locaux et de saison, multiples tailles et formes adaptées à tout type de jardin (10 à 15m en haute-tige, 3 à 6 m en basse-tige...), belle floraison décorative et nourricière pour les insectes, abri pour les oiseaux...



• Liste des essences végétales reconnues comme invasives (selon le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, 2016)

Les espèces suivantes sont considérées comme invasives sur le territoire du Parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse (source Guide Eco-Jardin du Parc) :

- Mimosa (*Acacia dealbata*)
- Erable negundo (*Acer negundo*)
- Ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia*)
- Aster à feuilles lancéolées (*Symphotrichum lanceolatum*)
- Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*)
- Berce du Caucase (*Heracleum mategazzianum*)
- Buddleia de David ou arbre à papillon (*Buddleja davidii*)
- Cerisier tardif (*Prunus serotina*)
- Elodée du Canada (*Elodea canadensis*)
- Herbe de la pampa (*Cortaderia selloana*)
- Jussie rampante (*Ludwigia grandiflora*)
- Myriophylle du Brésil (*Myriophyllum brasiliense*)
- Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)
- Renouée de Sakhaline (*Reynoutria sachalinensis*)
- Rhododendron (*Rhododendron ponticum*)
- Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)
- Verges d'or (*Solidago gigantea ou canadensis*)

Source texte : PNR de la Vallée de la Haute Chevreuse

- Et si on arrêta de planter du « béton vert » face à la Plaine ?



- Et si on passait moins de temps à entretenir les haies ?



75



- Remplacer progressivement une haie de thuyas



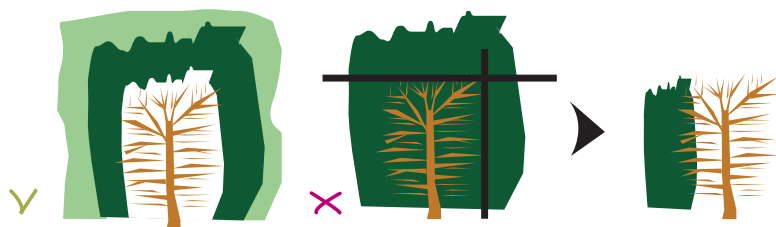
De nombreuses lisières de la Plaine de Versailles sont opacifiées et banalisées par de longues haies de thuyas ou conifères. Il est parfois difficile de les supprimer en une fois (laissant un grand vide avant la repousse d'autres végétaux sur un sol acidifié, importance des travaux...). Une des méthodes possibles est de les remplacer progressivement.



76

Pour éclaircir (ou désépaissir) la haie, tailler régulièrement le feuillage, sans atteindre le bois intérieur (en deça de 20cm d'épaisseur souvent).

Ainsi, contrairement aux feuillus, si nous coupons ses branches, de nouvelles feuilles ne s'y développeront pas et la taille sera visible sans verdure lui succédant (rendu visuel assez dur !).



Une haie de thuya est composée d'un branchage dense et de feuilles en écailles. L'intérieur des branchages est dépourvu d'un feuillage, uniquement situé en périphérie.

Les thuyas n'ont pas de bourgeons dormants : ils n'ont pas la capacité de reformer des bourgeons sur le bois pour redensifier la partie supérieure de l'arbre qui viendrait d'être coupée.



Ci-dessus : les thuyas, comme de nombreuses haies mono-spécifiques, sont fragiles et peu résistantes à certaines maladies. Elles dépérissent vite et demandent beaucoup d'entretien.



Tailler la haie : couper le feuillage sans atteindre le bois intérieur (coupe de moins de 20cm d'épaisseur) et ôter quelques branches et brindilles mortes (éclaircie).



Dessoucher quelques sujets choisis (sans intervalle régulier pour une apparence plus aléatoire et rurale).



Aérer la terre mise à nue et amender-la, car les conifères assidentifient fortement le sol. Semer des herbes fertilisantes (moutarde...). Le soleil entre.



Planter les espaces vides avec des essences locales et rustiques (peu exigeantes, elles pourront s'adapter au sol acidifié des thuyas). Le choix de sujets de petites tailles optimiseront leur chance de croissance et un développement plus rapide. Laisser des espaces sans plantation ou avec des sujets de basse taille ou une strate herbacée, pour créer quelques percées visuelles.



En répétant ces étapes...

• Essences arbustives toxiques pour les chevaux

«Généralement, malgré les exceptions comme l'if, le cheval évite d'absorber les plantes toxiques fraîches, par instinct.

Mais desséchées, les essences sont moins reconnaissables et peuvent nuire.

Essences de toxicité grave

- **Buis** (*Buxus sempervirens*)

Les chevaux succombent rapidement s'ils ont absorbé environ 750 grammes de feuilles de buis.

- **Erable sycomore** (*Acer pseudoplatanus*)

L'ingestion des fruits (samares) et des feuilles est à l'origine des nuisances découvertes en 2013. La configuration des fruits (samares) prédispose à leur dissémination par le vent, ce qui accroît le rayon d'action au-delà de la zone où sont présents les arbres sycomores.



Source :

<http://www.haras-nationaux.fr/information/accueil-equipaedia/alimentation/les-aliments/plantes-nuisibles.html?type=12>

- **If** (*Taxus bacatta*)

Feuilles, fruits, tiges, sont d'une grande toxicité quelle que soit la dose ingérée, et l'effet du poison aggravé à la fois par les doses et la fatigue du cheval.

La mort peut être foudroyante avec 200 grammes chez un cheval adulte (syncope brutale). (voir l'if à baies)

- **Laurier-Cerise** (*Prunus laurocerasus*)

Provoque des troubles cardiaques et nerveux. Se méfier aussi de l'espèce dite Laurier-Tin et Laurier-Rose ou Oléandre (*Nerium Oleander*). Dose mortelle : 400 grammes pour le cheval.

- **Rhododendron** (var. *ferrugineum*, *hirsutum*, *maximum*, *ponticum*, *chrysanthemum*).

- **Faux Cyprès ou Cyprès de Lawso**, (*Chamaecyparis lawsoniana*)

- **Thuja** (*Yhuya plicata...*)

Essences de toxicité faible

Il s'agit ici de plantes provoquant des troubles passagers et en principe sans gravité :

- **Fâines de hêtre** (fruits du hêtre, *Fagus sylvatica*)

Mangées goulûment, elles peuvent être nuisibles.

- **Robinier faux-acacia** (*Robinia pseudoacacia*)

L'ingestion de l'écorce de robinier peut être responsable de certains troubles.»

Remerciements

Ce guide fut réalisé avec les contributions actives des personnes suivantes.

Un grand merci pour le temps qu'elles ont offert aux relectures.

- Pascale d'Anfray-Legendre, CAUE des Yvelines, architecte-urbaniste, pour ses relectures et son aide à la composition de la partie sur les documents d'urbanisme
- Valérie Cognata, St Cyr-l'Ecole, service urbanisme
- Bertille Bonnain, Communauté d'agglomération de St Quentin-en-Yvelines, direction urbanisme
- Jean-Paul Thibault, Ministère de la Transition écologique et solidaire, CGEDD, inspecteur général
- Philippe Kerrien, Département des Yvelines, service voirie
- Jennifer Bureau et Marion Doubre, chargées de mission urbanisme et paysage au PNR de la Haute Vallée de la Chevreuse
- Alain Sanson, élu, Didier Vanpeteghem, Thierry Champault, Céline Marteau, services espaces verts et urbanisme de Fontenay-le-Fleury.
- Suzana Jaerhling, Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, service urbanisme
- Vincent Jannin, DRIEE, inspecteur des sites
- Laurence Hubert, pour l'aimable cession de droits de ses photographies.

Merci à la commune de Fontenay-le-Fleury pour son accueil dans la tenue de plusieurs réunions relatives au guide et sa collaboration pour oeuvrer à la qualité des lisières de la Plaine de Versailles.

Organismes de conseil aux particuliers et collectivités

- **le CAUE des Yvelines**

Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Yvelines

<http://www.caue78.fr/> Tel: 01 39 07 75 17 / 3 Rue de Fontenay, 78000 Versailles

Offre des conseils gratuits aux particuliers et des conseils aux collectivités après adhésion.

- **la DDT des Yvelines**

Direction Départementale des Yvelines

Conseils juridiques auprès des collectivités

Droits d'images

Photos, images et schémas sont non libres de droit. © Tous droits réservés

Photos :

- Isabel Claus
- Charte paysagère de la Plaine de Versailles, 2013, agence Toporama (mention sous la photo)
- Laurence Hubert (mention sous la photo)

Schémas :

- Isabel Claus
- sauf mention contraire

NOUS SOMMES TOUS ACTEURS DU PAYSAGE

ALORS, POURQUOI PAS VOUS ?